

---

**PROCÈS-VERBAL  
de l'Assemblée générale du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025, à 9h00,  
aux Mines d'Asphalte de Travers**

---

<b>Le Président</b>	Florian Dreyer
<b>Membres</b>	44 personnes selon la liste de présence
<b>Invités</b>	Stéphane Rosselet et Yann Huguelit (CNAV), Johannes Roesti (SAGR), Patrick Vaudroz (SAGR), Pierre-François Gobat (SCAV), Jacques-André Choffet (Agri), Antonin Jaquet (ProNatura), Boris Keller (PI 3 Lacs)
<b>Excusés</b>	20 personnes selon la liste
<b>La gérante</b>	Mme Florence Matthey
<b>Procès-verbal</b>	Mme Justine Derendinger

---

**Ordre du jour**

1. Salutations et nomination des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2024
3. Rapport du président
4. Rapport de la gérance
5. Finances
  - 5.1. Présentation des comptes 2024
  - 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2024
  - 5.3. Présentation et approbation du budget 2025
6. Révision des statuts de l'ANAPI
7. Élections et nominations
  - 7.1. Élection d'un représentant de la région du Locle au comité
  - 7.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
8. Divers

---

**1. Salutations et nomination des scrutateurs**

Le Président ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

**MM. MARTIAL ROBERT ET DENIS MONNET sont nommés scrutateurs.**

## 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 11 avril 2024

**Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un levé de mains et des remerciements à son auteure.**

## 3. Rapport du président

Chers membres de l'ANAPI,

Il est enfin, ou plutôt déjà, venu le temps pour moi de vous pondre mon premier rapport de président, ce rapport aurait pu partir dans tous les sens tant l'évolution de notre monde est instable que ce soit d'un point de vue environnemental, économique ou géopolitique.

Cependant, je vais laisser ces problèmes aux grands de ce monde et je vais m'arrêter un instant sur le bilan de ma première année à consacrer du temps pour notre défense professionnelle. Force est de constater qu'à mon grand étonnement, je prends un malin plaisir à rencontrer de nouvelles personnes, à découvrir les méandres de notre système ainsi qu'échanger, débattre et surtout défendre au mieux de ma conscience notre profession.

Depuis un peu plus d'une année, une vague de révolte agricole a déferlé sur toute l'Europe y compris dans notre pays d'habitude si mal habitué aux manifestations de mécontentement. Notre profession qui est généralement facilement résignée est montée aux barricades à juste titre à mon sens !

Cependant, cette vague de révolte a aussi fait ressortir, et c'est là que je vais faire le lien avec ma brève introduction, un manque de confiance plus ou moins grand entre une minorité d'exploitants et les défenses professionnelles. Très honnêtement, je suis tombé de bien haut lorsque j'ai découvert avec le plus grand des désarroi le grand mépris qu'avait une minorité d'exploitants à l'encontre de l'ANAPI ou de la CNAV. Des attaques gratuites qui remettent en cause le travail et les personnes qui donnent de leur temps pour le métier, qui comme moi, le font au mieux de leur conscience. Certes, nous pouvons avoir des divergences d'opinion ou avoir une vision différente de l'avenir de notre profession. Mais il est important de rappeler que les comités qui défendent les valeurs agricoles et viticoles sont composés de praticiens, de personnes qui sont sur le terrain, des agriculteurs qui ont, je vais le dire de manière assez crue, aussi parfois les mains dans la merde.

Malheureusement je me rends compte que les gens qui tirent à boulets rouges sur notre défense professionnelle sur les groupes de communication et autres réseaux sociaux sont également les premiers à ne pas venir aux assemblées alors que ces mêmes assemblées pourraient régler de nombreux quiproquos. Car parfois, je me rends compte que la différence entre les associations de défense professionnelle et les services de l'État et de la Confédération n'est pas claire.

L'agriculture se doit d'apprendre ou plutôt de réapprendre à tirer ensemble à une seule et même corde, nous devons être plus unis que jamais pour affronter les défis à venir, que nous soyons, producteurs de lait, de viande, d'œufs, de grandes cultures, de vignes, du haut, du bas, des vallées, IP, BIO et j'en passe. Pour le futur de nos professions, nous devons faire front commun en mettant la rivalité et les divergences de côté afin d'être plus forts. Ce rassemblement de forces passe notamment par une meilleure compréhension de la défense professionnelle qui est parfois compliquée à comprendre. Pour ma part j'en apprends chaque jour davantage sur les rouages du système. Ce n'est

---

pas simple mais c'est nécessaire pour permettre à nos associations de prospérer durablement dans le futur.

En conclusion, je cite une phrase tirée d'un ancien rapport de mon prédécesseur « Rappelez-vous que l'engagement et la dévotion ne sont pas des valeurs désuètes, mais des éléments clés pour réussir dans un monde en constante évolution. ». Cette phrase résume bien le message que je souhaite vous faire passer afin de vous engager "pas seulement sur des manifestations mais aussi dans les comités de défense professionnelle sans oublier les sociétés locales, sportives, culturelles et j'en passe. Car là-haut aussi, il y a moyen de faire de la défense professionnelle avec tout un chacun juste en dialoguant. Mais ça, c'est un autre chapitre.

Intégralité du rapport

#### **4. Rapport de la gérance**

Le rapport de la gérante est présenté en 4 points : 1) Bilan 2024 2) Contrôles 2024 3) Contrôleurs et préposés 4) Activités 2025

##### **4.1 Bilan 2024**

Il s'agissait de la 2<sup>ème</sup> année d'intégration des nouveautés PER et des nouveaux programmes OPD dans la coordination des contrôles selon l'OCCEA :

- Exigences PER 2024 → intégration des contrôles Dérive et Ruissellement.
- Suite des contrôles des nouveaux programmes (Couverture appropriée du sol et Techniques de semis simplifiées, utilisation efficiente de l'azote à 90 %, etc) → pour rappel toutes les nouvelles inscriptions doivent être contrôlées d'ici 2026.
- Impact sur l'organisation des contrôles et intégration des rubriques de contrôle dans AcordaControl
- Communications aux exploitants (bulletin-info, site internet)
- Suite de la formation des contrôleurs aux nouveaux programmes.

Côté accréditation, un audit interne par la responsable qualité de la FOCAA a été effectué le 7 mai 2024 et un audit externe de suivi a été effectué par le service d'accréditation suisse (SAS) en 2 parties :

- Audit de terrain PER/OPPr végétale viticole août 2024
- Audit de la gérance (bureau) en septembre 2024

Toutes les actions correctives ont été effectuées et validées.

## 4.2 Contrôles 2024

<b>Statistiques des contrôles agricoles</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nb d'exploitations inscrites PER agri	522	512
Nb de contrôles PER agri sur le terrain	56	91
Part	11%	18%
Dont combiné avec un contrôle PLVH	26	74
Exploitations avec manquements PER agri	12	18
Part	21%	19%
Nb de contrôles Non-recours aux herbicides	8	18
Nb de contrôles Non-recours aux PPh	50	79
Prise d'échantillons végétaux (mandat SAGR)	10	7
Dont échantillons non-conformes	1	0
	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nb d'exploitations inscrites SST/SRPA	481	477
Part des exploitations PER	92%	93%
Nb de contrôles SST/SRPA	155	162
Part	32%	33%
Exploitations non conformes SST/SRPA	6	15
Part	4%	9%
Nb exploitations inscrites MAP	212	209
Nb exploitations contrôlées MAP	102	116
Part	48%	53%
Exploitations avec manquements MAP	0	4
Part	0%	3%
Nb de contrôles officiels de base (OPAn et OPPr)	205	195
Nb de contrôles protection des eaux	165	165
Non-conformités mineurs (nb d'expl.)	27 (16%)	24 (15%)
Manquements importants (nb d'expl.)	9 (5%)	13 (8%)
Nb de contrôles "données de structures + SPB" (Expl. PER + Bio). Effectués par les préposés	143	145
<b>Statistiques des contrôles labels</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
IP-Suisse base	63	42
IP-Suisse production végétale	24	32
IP-Suisse viande	71	64
IP-Suisse lait des prés	20	27
IP-Suisse biodiversité	46	43
Suisse-Garantie	58	32
Tapis vert	10	4
AQ-Viande suisse	59	49
Autres (Chevaux FM)	4	6
AOP Gruyère	12	24
Montagne et alpage	0	22

Dès 2025, le label Chevaux FM de la FSFM n'exige plus de contrôle spécifique pour le versement de la prime, la convention de contrôle avec l'ANAPI est donc résiliée.

Au total, près de 1'450 contrôles agricoles ont été effectués sur 500 exploitations.

<b>Statistiques des contrôles viticoles</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Nb contrôles PER viti effectués	16	21
Dont contrôles sur NE	9 (56%)	10
Nb d'expl. NE inscrites PER viti	34	32
Exploitations avec manquements PER viti	0	1
Certificats Vitiswiss décernés	14	11
Nb de contrôles Protection des eaux	8	11
Non-conformités (nb d'expl.)	5	6

#### 4.3. Contrôleurs

Actuellement, 9 contrôleurs agricoles sont en fonction :

CHRISTOPHE BARRAS

Les Ponts-de-Martel

THIERRY BESANCET

Cernier

OLIVIER PORRET

Fresens

HERVÉ DUBOIS

Brot-Plamboz

JOËL CATTIN (AO en formation)

Les Bois

MICHEL MATTHEY (AO en formation)

Les Bayards

THIERRY OPPLIGER (AO)

Le Pâquier

AMAËL PILLONEL (AO)

Seiry (FR)

FLORENCE MATTHEY (AO)

Gérante

Ainsi que 7 contrôleurs viticoles (dont 6 qui ont fonctionné en 2024) :

YAËL BRUNNER

Boveresse

MARY-CHRISTINE CHRISTINAT

Chabrey (VD)

ALEXANDRE COLOMB

Auvernier

MORGAN MEIER

Colombier

RENÉ-PIERRE NICOLET

Bevaix

PATRICK SANDOZ

Neuchâtel

DENIS MEIER (n'a pas fonctionné en 2024)

Colombier

#### 4.3. Préposés

Récapitulatif des secteurs par préposé, sans changement depuis 2023 :

Préposé	Zones
<b>BACHMANN OLIVIER</b>	La Brévine, Les Bayards
<b>BARBEN MICHEL</b>	La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Le Locle, Les Brenets
<b>BESANCET THIERRY</b>	Brot-Dessous, Cernier, Coffrane, Corcelles-Cormondrèche, Fontainemelon, La Vue-des-Alpes, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montezillon, Montmollin, Rochefort, Valangin
<b>DUVANEL JEAN-PIERRE</b>	Brot-Plamboz, Noirague, Travers
<b>JEANNERET LAURENT</b>	La Sagne, Les Ponts-de-Martel
<b>MATHEY MICHEL</b>	La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot
<b>OPPLIGER THIERRY</b>	Chézard-St-Martin, Dombresson, Le Pâquier, Les Vieux-Prés, Villiers
<b>PELLATON PATRICK</b>	Buttes, La Côte-aux-Fées, Les Verrières
<b>PERRIN VINCENT</b>	Boudevilliers, Engillon, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Savagnier, Valangin
<b>SCHAFFROTH PATRICK</b>	Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignières, Marin-Epagnier, Neuchâtel, St-Blaise, Thielle-Wavre, Auvernier, Bevaix, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Peseux, Fresens, Gorgier, Montalchez, St-Aubin-Sauges, Vaumarcus
<b>STAMPFLI GÉRARD</b>	Boveresse, Couvet, Fleurier, Môtiers, St-Sulpice
<b>SARRIO AURÉLIE</b>	Toutes les surfaces viticoles du canton de Neuchâtel

#### 4.4 Activités 2025

Les contrôles de certains nouveaux programmes doivent encore être mis en route (CAS et TCsP). Les contrôles à blanc Ruissellement (1 pt PER) seront poursuivis. Un groupe d'échange avec autres organismes de contrôle et OFAG sera certainement mis en place.

Deux contrôleurs AO doivent mener à bien leur formation d'AO (formation théorique, contrôles accompagnés sur le terrain, ainsi qu'examen pratique + oral sur une exploitation avec le SCAV).

Un état des lieux sur l'utilisation effective et la délimitation dans le terrain des zones de protection des eaux S1 sera effectué par les préposés (→ = zone de captage des eaux potables souterraine). Pour rappel, uniquement l'utilisation extensive par fauche est autorisée en zone S1 (= ni fumure, ni PPh, ni labour, ni pâture). Le SENE évaluera sur cette base si une protection accrue devra être mise en place (par exemple par la mise en place d'une clôtures fixe, par l'exclusion de la pâture, etc).

Finalement, le nombre de prélèvements d'échantillons végétaux pour analyse des résidus financés pour l'OFAG augmente dès 2025. Ainsi, 17 prélèvements seront effectués par l'ANAPI en 2025 sur mandat du SAGR.

---

## 5. Finances

### 5.1. Présentation des comptes 2024

La gérante présente les comptes 2024. Ceux-ci se bouclent avec un bénéfice de **CHF 1'654.43.**

Le bilan montre une fortune s'élevant à **CHF 148'656.71** et des fonds de réserve de **CHF 91'000.-.**

### 5.2. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes 2024

MM. VALENTIN VON ALLMEN, DOMINIQUE MORI, LUDOVIC RENAUD ont fonctionnés comme vérificateurs de comptes. M. DOMINIQUE MORI fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2024 ont été vérifiés le 24 mars 2025 à Cernier en présence de la gérante MME FLORENCE MATHEY et de la comptable MME JOSÉE SANDOZ. Il précise que les comptes ont bien été tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

**Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.**

### 5.3. Présentation et approbation du budget 2025

La gérante présente le budget 2025. Celui-ci montre un déficit de CHF 4'460.00.

**Le budget 2025 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.**

---

## 6. Révision des statuts de l'ANAPI

La proposition se trouvait sur le site internet de l'ANAPI. Plusieurs points relevaient essentiellement d'un toilettage, et le président a passé en revue les articles les plus modifiés.

**La révision des statuts est soumise au vote et acceptée à la majorité avec 1 abstention.**

---

## 7. Élections et nominations

### 7.1. Election d'un représentant de la région du Locle au comité

M. JULIEN HUMBERT-DROZ se présente, il est en formation du brevet et en association avec son papa sur leur exploitation laitière à la Chaux du Milieu.

**L'élection de M. JULIEN HUMBERT-DROZ comme membre du comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.**

Le président remercie le membre du comité sortant, ARMIN EIGENMANN pour ses années d'engagement au sein de l'ANAPI et lui offre un présent.

## 7.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

Afin de respecter le tournus, le nouveau vérificateur suppléant doit provenir du district de Neuchâtel ou Val-de-Travers. L'assemblée propose DENIS MONNET de Travers. Aucune autre candidature n'étant proposée, il accepte le poste et est élu comme vérificateur suppléant.

**La commission de vérification 2025 est constituée des personnes suivantes : MM. VALENTIN VON ALLMEN, LUDOVIC RENAUD et MICHEL RUFER comme vérificateurs, et MM. RAPHAËL HOSTETTLER et DENIS MONNET comme vérificateurs suppléants.**

## 8. Divers

M. MARTIAL ROBERT fait le constat que, chaque année, le nombre de programmes à contrôler augmente, alors que l'objectif initial étant plutôt une simplification administrative. Il souligne que nous sommes pris dans un véritable engrenage. On nous présente souvent ces nouvelles exigences comme provenant des consommateurs, mais il est également possible qu'elles proviennent des distributeurs, qui tirent un avantage économique des produits labellisés. La gérante FLORENCE MATTHEY répond qu'à la dernière séance de la PIOCH, l'OFAG est venu présenter les nouveautés à venir dans le cadre de la PA 30+, visant justement une simplification administrative. Parmi les pistes évoquées : l'allongement de la fréquence des contrôles, axer davantage les contrôles sur les risques ou la suppression de certains points de contrôle. Cependant, même avec un espacement plus grand entre les contrôles, les agriculteurs doivent continuer chaque année à remplir les bilans, carnets des champs, recensement, etc. De plus, la diversité des exigences selon les labels (fréquences différentes, contrôles des eaux, labels viande...) complique encore davantage la tâche, notamment car certains acheteurs exigent des justificatifs chaque année. En résumé, la réduction et l'optimisation du nombre de contrôles ne suffiront pas à elles seules à alléger la charge administrative sur le terrain. Des améliorations sont espérées à travers la refonte globale du système et une meilleure coordination au niveau des mandants de contrôles privés et publics.

M. CHRISTOPHE DOLDER, membre, demande quel logiciel est le plus recommandé ?  
M. THIERRY OPPLIGER, contrôleur, répond que peu importe le logiciel utilisé : l'essentiel est que l'utilisateur se sente à l'aise pour y saisir ses données et l'utiliser de manière fluide, notamment pour un usage personnel.

Le Président remercie vivement l'équipe des contrôleurs et des préposés, la gérante FLORENCE MATTHEY, la secrétaire JUSTINE DERENDINGER et la comptable JOSÉE SANDOZ. Ses remerciements également pour le SAGR, le SCAV, le SFFN, SEN et les labels pour la bonne collaboration.

Aucune autre personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt l'assemblée à **9h55**.

Travers, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Le président

Florian Dreyer

Pour le procès-verbal

Justine Derendinger